

EXPERTISES ET PERFORMANCES

FUNERAIRES



NOTRE OFFRE DE
FORMATION



EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES

505, Route de l'Estérel Tél 06 32 94 10 11 Mail : expertises.performances.fun7@gmail.com

Numéro de déclaration de l'association n° W771020095 Déclaration d'activité 93830729083

EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES : UN CONCEPT DE FORMATION FUNERAIRE A DISTANCE INEDIT DANS LA FILIERE

Le concept EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES développe une expérience d'acquisition de savoir-faire et de compétences fondée sur un enseignement dispensé par des experts du funéraire au niveau national.

Il s'appuie sur un dispositif de formation à distance qui a apporté toute son efficacité durant la période de confinement liée au COVID.

Sur le plan pédagogique, le concept introduit une réelle interactivité entre les stagiaires et leurs entreprises respectives.

ACTIVITES EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES

EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES est une association loi de 1901 spécialisée dans le conseils et l'expertise aux entreprises de la filière funéraire au niveau national. Elle prépare également les personnels des entreprises de pompes funèbres en poste ou en voie de recrutement, les salariés issus de restructurations économiques, les publics en quête de reconversion professionnelle ou en situation de recherche d'emplois aux métiers du funéraire.

EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES intervient également sous la forme de cycles de mise à niveau de formation des personnels en activité et ayant suivi leur formation depuis plusieurs années.

Enfin, EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES dispense des formations pour le compte de structures telles que les Chambres de métiers.

FORMATIONS PROPOSEES

Les formations funéraires proposées par l'EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES comprennent différents niveaux :

Formation non diplômante : porteurs

Formation d'une durée de 16h introduite par l'article R2223-42 du Code général des collectivités territoriales.

« Les agents qui exécutent l'une des prestations funéraires énumérées à l'article L. 2223-19 doivent justifier d'une formation professionnelle d'une durée de seize heures.

Cette formation porte sur la législation et la réglementation funéraires, l'hygiène et la sécurité, la psychologie et la sociologie du deuil ».

La formation est sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

Formations diplômantes : maître de cérémonie et conseiller funéraire

Conseiller funéraire: La formation maître de conseiller funéraire est sanctionnée par un diplôme national tel que prévu par l'article R2223-45 du Code général des collectivités territoriales précisant que *« Les agents qui déterminent directement avec la famille l'organisation et les conditions de la prestation funéraire doivent justifier de la détention du diplôme mentionné à l'article D. 2223-55-2, délivré dans les conditions définies au sous-paragraphe 5 de la présente sous-section ».*

La durée de la formation est 140 heures, avec un stage pratique obligatoire d'une durée de 140 heures.

Maître de cérémonie : la formation de maître de cérémonie est sanctionnée par un diplôme national tel que prévu par l'article R2223-43 du Code général des collectivités territoriales qui précise que « *Les agents qui coordonnent le déroulement des diverses cérémonies qui ont lieu de la mise en bière jusqu'à l'inhumation ou la crémation d'un défunt doivent justifier de la détention du diplôme mentionné à l'article D. 2223-55-2, délivré dans les conditions définies au sous-paragraphe 5 de la présente sous-section* ».

La durée de la formation est 70 heures, avec un stage pratique obligatoire d'une durée de 70 heures.

Personnes assurant la direction des régies, entreprises ou associations : cette formation est sanctionnée par un diplôme de conseiller funéraire, complétée par une formation de 42 heures consacrées à la gestion comptable et la gestion du personnel, conformément à l'article R2223-47 du Code général des collectivités territoriales qui précise que « *Les personnes qui assurent la direction des régies, entreprises ou associations habilitées doivent justifier de la détention du diplôme mentionné à l'article D. 2223-55-2, délivré dans les conditions définies au sous-paragraphe 5 de la présente sous-section* ».

La durée de la formation est 42 heures.

LA FORMATION PRATIQUE

Conformément l'article D2223-55-5 du Code général des collectivités territoriales, « *Outre les enseignements théoriques définis à l'article D. 2223-55-3, une formation pratique est réalisée au sein d'une entreprise, d'une régie ou d'une association habilitée conformément à l'article L. 2223-23. Pour chaque candidat, cette formation fait l'objet d'une convention conclue entre l'organisme de formation et l'entreprise, la régie ou l'association.*

La durée de la formation pratique est fixée à 70 heures.

La formation mentionnée au premier alinéa vise à vérifier la capacité opérationnelle du candidat par une mise en situation professionnelle. Au terme de la période de formation pratique, le dirigeant ou le gestionnaire de l'entreprise, de la régie ou de l'association procède à une évaluation écrite du candidat.

Le résultat de cette évaluation est transmis à l'organisme de formation chargé de la formation théorique ».

En vue de la réalisation de cette formation, EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES assure aux personnes ses cycles les prestations qui suivent :

- Mise à disposition d'une convention tripartite conclue entre l'organisme de formation, l'entreprise d'accueil et le stagiaire.
- Fourniture d'une fiche d'évaluation de la formation par l'entreprise d'accueil.
- L'accès à un guide de présentation d'un rapport de stage.
- Une assistance à la recherche d'entreprises d'accueil.

LA DELIVRANCE DES DIPLOMES

Pour chaque session d'examen, EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES constituent un jury composé de trois personnes figurant sur la liste du département où se déroulent les épreuves théoriques. C'est le jury qui délivre le diplôme auquel postule chaque stagiaire.

LES FORMATEURS

Les formateurs sont exclusivement issus du milieu professionnel et ayant occupé des fonctions opérationnelles ou exécutives dans des entreprises de pompes funèbres ou d'assurance.

LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES UTILISES

Les supports pédagogiques utilisés par EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES sont variés et adaptés à l'utilisation des techniques modernes d'enseignement de connaissances et d'acquisition de compétences, tels que :

- Projections de présentations, d'exercices et de vidéos.
- Cas pratiques.
- QCM, jeux de rôles.
- Visite sur site des équipements funéraires.
- Remise d'un support pédagogique (clé USB) recouvrant l'ensemble du programme obligatoire dispensé.
- Séances de préparation du passage devant le jury relatif aux diplômes funéraires.
- Remise d'un guide de rédaction du rapport de stage relatif à l'évaluation de l'apport de la formation pratique dispensée en entreprise.

INTITULE DE LA FORMATION CONSEILLER FUNERAIRE



Objectifs pédagogiques :

Former à l'exercice de la fonction de conseiller funéraire.
Maîtriser les aspects opérationnels de la fonction.
S'adapter à la gestion des situations de deuil.
Maîtriser les règles déontologiques de la fonction.

Compétences visées :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'exercer la fonction.
Acquérir la maîtrise de la relation avec les familles endeuillées.
Affiner le sens de la communication et de l'accompagnement.
Consolider la capacité à maîtriser des situations de deuil.
Parfaire les aspects législatifs et réglementaires liés à l'exercice de la fonction.

Le métier :

Le **conseiller funéraire** est l'interlocuteur privilégié des familles. C'est la première personne rencontrée, au centre de pompes funèbres ou par téléphone. Il accompagne et conseille les familles dans l'organisation des obsèques et dans les démarches administratives et pratiques.

Le conseiller funéraire a avant tout un **rôle de coordonnateur**. Il explique aux familles les différentes étapes des obsèques, en respectant les volontés du défunt et en tenant compte des contraintes matérielles. Il organise la cérémonie civile ou religieuse et peut proposer un déroulé (intervenant, textes, musique, recueil des condoléances...).

Il fait respecter les délais et organise les déplacements du convoi (funérarium, lieu de culte, cimetière, crématorium...). Il veille à la bonne coordination de tous les intervenants : professionnels du funéraire, services de la mairie, fleuriste...

Le conseiller funéraire a aussi un **rôle commercial** : il vend des services et des prestations. Le conseil et la vente de cercueils et d'urnes constituent une part importante de son travail, mais il peut proposer d'autres prestations : thanatopracteur, plaques commémoratives, objets de culte, fleurs, marbrerie...

Il intervient aussi pour proposer des contrats d'obsèques aux personnes qui souhaitent les organiser de leur vivant. Il établit les devis et encaisse les factures.

Enfin, le conseiller funéraire a un **rôle administratif** lié à la rédaction de documents : avis de décès dans la presse, formulaires à renseigner pour la mairie, autorisation de transport...

Le conseiller funéraire doit prêter une oreille attentive aux personnes en deuil, les rassurer sur le bon déroulement de la cérémonie et leur montrer qu'il prend en charge les aspects techniques et pratiques. Ce métier nécessite donc du tact, de la diplomatie et un bon équilibre personnel, sans oublier le sens de l'organisation et du commerce.

Le métier s'exerce surtout dans un bureau. Il exige une certaine disponibilité (astreinte de nuit, de week-end et de jours fériés).

Particularités du métier :

Ce métier nécessite :

- D'être polyvalent, organisé, patient, et diplomate.
- Une grande technicité, la parfaite maîtrise de son métier et une bonne connaissance des métiers connexes qu'il peut être amené à coordonner.
- Une expérience réussie et confirmée à l'échelon inférieur et/ou une formation professionnelle appropriée.
- Une certaine disponibilité (astreintes de nuit, de week-end et de jours fériés).
- Un bon équilibre personnel car le conseiller funéraire est quotidiennement confronté aux personnes en deuil.

Pré-requis:

- Age minimum 21 ans, (sauf dérogation)
- Titulaire du permis de conduire B
- Niveau requis: fin de premier cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau souhaitable: Baccalauréat
- C.V. Photo + Lettre de motivation
- Entretien préalable (Examen Oral et Ecrit le niveau le plus souvent requis correspond à un niveau Bac, Bac +2 à dominante commerciale. De bonnes aptitudes relationnelles (familles, publics institutionnels...), le sens de l'écoute et un bon équilibre psychologique sont nécessaires.

Publics visés :

Tous publics s'intéressant aux métiers du funéraire et de l'accompagnement des familles endeuillées.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Les supports pédagogiques utilisés par EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES Formation sont variés et adaptés à l'utilisation des techniques modernes d'enseignement de connaissances et d'acquisition de compétences, tels que :

- Projections de présentations, d'exercices et de vidéos.
- Cas pratiques.
- QCM, jeux de rôles.
- Visite sur site des équipements funéraires.
- Remise d'un support pédagogique (clé USB) recouvrant l'ensemble du programme obligatoire dispensé.
- Séances de préparation au passage devant le jury relatif aux diplômes funéraires.
- Remise d'un guide de rédaction du rapport de stage relatif à l'évaluation de l'apport de la formation pratique dispensée en entreprise.

Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en évaluer les résultats

L'exécution de la formation fait l'objet d'un suivi quotidien par la signature d'une feuille de présence.

A la fin de chaque module un QCM d'évaluation est soumis aux stagiaires.

La clôture de la formation est formalisée par un QCM de 150 questions destiné à évaluer les connaissances et les compétences acquises.

Le profil :

De bonnes aptitudes relationnelles (familles, publics institutionnels...), le sens de l'écoute et un bon équilibre psychologique sont nécessaires.

Savoir-faire spécifique :

- Communiquer avec la famille et l'entourage : structurer l'entretien avec la famille en l'adaptant à ses spécificités.
- Traiter la relation de face-à-face avec la famille et les proches : créer une relation d'écoute et
- D'empathie, gérer ses émotions lors des entretiens, traiter des situations humaines difficiles en réagissant avec diplomatie, favoriser la résolution des conflits.
- Commercialiser les prestations funéraires adaptées aux besoins et aux moyens des familles.
- Conseiller les familles en fonction de leurs besoins, dans l'achat des produits et services
- Commercialisés par l'entreprise.
- Conseiller sur les obsèques : expliquer aux familles les étapes des obsèques, définir et argumenter le rituel adapté à la situation et les options possibles en donnant du sens aux pratiques funéraires.
- Organiser les obsèques : définir et mettre en oeuvre le déroulement des obsèques en fonction des souhaits du défunt et de la famille et des contraintes techniques et humaines, coordonner l'ensemble des intervenants, anticiper les modalités des obsèques en fonction des typologies de décès et rectifier les erreurs à toutes les étapes du processus, répondre aux obligations réglementaires, activer les contacts avec les différents tiers (culte, police, journaux...), rédiger les documents administratifs.
- Les savoir-faire complémentaires : utiliser les outils informatiques, planifier son activité, travailler en équipe, entretenir des relations de qualité avec l'ensemble des interlocuteurs professionnels.

Durée de la formation :

140 heures théoriques en organisme de formation

140 heures de formation pratique en entreprise

Programme de formation :

Connaissances administratives générales : L'organisation et le fonctionnement des institutions administratives	7H
Hygiène, sécurité et ergonomie : Les équipements et les règles de protection	7H
Législation et réglementation funéraire : Les règles applicables aux opérations funéraires, y compris les contentieux liés à l'organisation des funérailles	35H
Psychologie et sociologie du deuil : Les grandes étapes du deuil-Les deuils particuliers	14H
Pratiques et rites funéraires : Les rites funéraires civils et religieux-Les règles de protocole	14H
Produits, services et conseil à la vente : La présentation des produits-L'identification des besoins et des attentes des clients/familles	
Réglementation commerciale : Le droit de la consommation	42H
Conception et animation d'une cérémonie : Les lieux et les équipements-La prise de parole en public-L'application des règles de protocole	14H
Encadrement d'une équipe : Les techniques de management	7H
Formation pratique en entreprise :	140H

FORMATION DE MAITRE DE CEREMONIE



Le métier: le maître de cérémonie est la personne qui accompagne la famille pendant les obsèques et qui assure la cérémonie. Il est responsable de l'organisation de celle-ci et de la retransmission des informations à l'équipe de porteurs.

Interlocuteur privilégié de la famille, il est présenté par le conseiller funéraire à celle-ci et reçoit la transmission des informations nécessaires au bon déroulement de la cérémonie.

Il peut également être amené à prendre la parole dans différents lieux de cultes ou dans tout autre lieu de cérémonie, pour la lecture de texte, d'hommages, et pour gérer le déroulé de la journée.

Il peut également assumer les fonctions de porteur, chauffeur ou fossoyeur.

Cette fonction nécessite un sens de l'organisation, une aisance d'élocution, et une très bonne présentation.

Le maître de cérémonie funéraire prend le relais du conseiller funéraire et assure le bon déroulement des obsèques, de la formation du convoi jusqu'à la mise en bière et à l'inhumation ou la crémation.

Le maître de cérémonie dirige et accompagne le convoi lors de ses différentes étapes : funérarium, lieu de culte, cimetière ou crématorium.

Le maître de cérémonie est le garant de l'application du protocole. Il accueille les familles et place les participants lors de la cérémonie. Il surveille la mise en place des fleurs et du registre de condoléances. Il coordonne l'intervention des porteurs et du chauffeur.

Le maître de cérémonie est un animateur présent auprès des familles. Il prend la parole pour donner des informations ou indiquer la marche à suivre. Il peut retracer la vie du défunt ou lire des textes rédigés par la famille, et invite au recueillement. Il doit superviser la cérémonie en canalisant les émotions de chacun et en veillant à respecter les délais.

Attention, sens de l'organisation, bon équilibre psychologique sont les principales qualités requises dans ce métier. Le maître de cérémonie doit savoir prendre du recul. Il sait aussi réagir face aux imprévus, comme les retards.

Particularité du métier: Conditions particulières requises : Le maître de cérémonies funéraires est amené à se déplacer de manière conséquente, son travail se déroulant en grande partie à l'extérieur.

Le port d'une tenue vestimentaire particulière est nécessaire.

Emploi nécessitant une technicité confirmée, la maîtrise du métier et la connaissance des différents métiers connexes qu'il peut être amené à coordonner.

Emploi nécessitant une expérience réussie et confirmée au niveau inférieur et/ou une formation professionnelle appropriée

Les pré-requis :

- Age minimum 21 ans, (sauf dérogation)
- Niveau requis: Fin de premier cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau souhaitable: Baccalauréat
- C.V. Photo + Lettre de motivation
- Entretien préalable (Examen Oral et Ecrit)
- Autres connaissances nécessaires : Techniques d'expression en public, orale et gestuelle; Techniques de gestion et de résolution des conflits.
- Le permis de conduire de catégorie B (VL) est indispensable

Le profil :

Le métier de maître de cérémonies s'adresse à des femmes et des hommes capables de prendre la parole en public et disposant de bonnes capacités organisationnelles. De bonnes qualités relationnelles et un bon équilibre psychologique sont nécessaires.

Savoir-faire spécifique :

- Concevoir la cérémonie funéraire : mettre en scène la cérémonie afin de canaliser et valoriser l'émotion.
- Concevoir et exprimer un hommage adapté au défunt.
- Animer la cérémonie funéraire : guider et placer la famille en fonction des usages protocolaires,
- Coordonner les différentes étapes, trouver des solutions d'organisation pour faire face aux imprévus, anticiper les causes possibles de dysfonctionnements, de retards.
- Traiter des relations avec les familles : reformuler les demandes parfois informelles de la famille afin d'y adapter le déroulement des obsèques, en tenant compte de la faisabilité technique, organisationnelle et réglementaire.
- Animer une équipe : diriger une équipe de porteurs, coordonner les différentes actions de l'équipe en relation avec les autres intervenants.

Durée de la formation :

70 heures théoriques en organisme de formation

140 heures de formation pratique en entreprise

Programme de la formation :**Hygiène, sécurité et ergonomie:**

Les équipements et les règles de protection-Les gestes et les postures 7H

Législation et réglementation funéraire :

Les règles applicables aux opérations funéraires 35H

Psychologie et sociologie du deuil :

Les grandes étapes du deuil-Les deuils particuliers Pratiques et rites funéraires 14H

Pratiques et rites funéraires :

Les rites funéraires civils et religieux-Les règles de protocole 14H

Conception et animation d'une cérémonie :

Les lieux et les équipements-La prise de parole en public-L'application des règles de protocole 14H

Encadrement d'une équipe :

Les techniques de management 7H

Formation pratique en entreprise : 70H

FORMATION DE DIRIGEANT



Le métier : le chef d'entreprise assure la gestion de son entreprise et assure en tant que telles les missions suivantes :

- gestion administrative et sociale des salariés
- suivi comptable de l'activité
- gestion et suivi de l'activité funéraire de son agence et de ses éventuelles succursales
- élaboration de la stratégie commerciale de l'agence
- suivi des réglementations inhérentes à l'activité (funéraire, sociale, du travail)
- accueil des familles et vente de prestation
- relations publiques

Son rôle est essentiel au sein de la société et il se doit d'être le représentant et le garant du respect de la législation et de l'accueil des familles.

Il assure également très souvent les fonctions de conseiller funéraire.

Aujourd'hui, le chef d'entreprise peut aussi bien diriger une entreprise privée qu'une agence d'enseigne nationale, une association ou un service funéraire municipal ou public.

Par ailleurs, le dirigeant est amené à exercer les autres activités suivantes :

- Accueil des familles et organisation des obsèques
- Animation de cérémonies
- Vente de prestations
- Contrôle de la qualité des prestations et de leur perception par les clients

Le profil : Ce sont des femmes ou des hommes ayant une formation de base type école de commerce ou de gestion ou une expérience équivalente en entreprise.

Pré-requis :

- Age minimum 21 ans, (sauf dérogation)
- Titulaire du permis de conduire B
- Niveau requis: Fin de premier cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau souhaitable: Baccalauréat
- C.V. Photo + Lettre de motivation
- Entretien préalable (Examen Oral et Ecrit)
- Le chef d'entreprise doit être titulaire du diplôme de conseiller funéraire et justifier de compétences en matière de gestion d'entreprise (stage d'une durée minimum de 42 heures ou justifier d'un diplôme sanctionnant un niveau de formation équivalent).

Autres connaissances nécessaires :

- Techniques de management (techniques générales, animation, négociation) ;
- Techniques commerciales et marketing (dont le marché du secteur funéraire) ;
Techniques de relations publiques et communication.
- Marbrerie funéraire ;
- Logistique et comptabilité ;
- Gestion ;

- Droit des affaires ;
- Droit social ;
- Hygiène et sécurité.

Particularité du métier:

La profession est très réglementée. Une forte disponibilité et un bon sens de l'organisation sont nécessaires pour réagir face à l'irrégularité et l'imprévisibilité de l'activité.

Durée de la formation :

La formation se dirigeant se décompose en en deux volets. Le premier suppose l'acquisition du diplôme de conseiller funéraire, passage obligé pour poursuivre le complément de formation prévu au second volet.

140 heures théoriques en organisme de formation pour la formation obligatoire pour l'obtention du diplôme de Conseiller funéraire

140 heures de formation complémentaire consacrées à la gestion comptable et la gestion du personnel.

70 heures de formation complémentaires consacrées à la gestion de l'entreprise.

Les dirigeants sont dispensés des 140 heures de formation pratique lorsqu'ils ne postulent que pour la formation complémentaire de 70 heures.

Programme de formation :

Connaissances administratives générales :

L'organisation et le fonctionnement des institutions administratives 7H

Hygiène, sécurité et ergonomie:

Les équipements et les règles de protection 7H

Législation et réglementation funéraire:

Les règles applicables aux opérations funéraires, y compris les contentieux liés à l'organisation des funérailles 35H

Psychologie et sociologie du deuil:

Les grandes étapes du deuil-Les deuils particuliers 14H

Pratiques et rites funéraires:

Les rites funéraires civils et religieux-Les règles de protocole 14H

Produits, services et conseil à la vente :

La présentation des produits-L'indentification des besoins et des attentes des clients/familles

Réglementation commerciale: Le droit de la consommation 42H

Conception et animation d'une cérémonie:

Les lieux et les équipements-La prise de parole en public-L'application des règles de protocole 14H

Encadrement d'une équipe:

Les techniques de management 7H

Formation pratique en entreprise : 140H

Gestion comptable et gestion du personnel 70H

Programme de la formation complémentaire :

La formation complémentaire de 70h est essentiellement consacrée à la gestion de l'entreprise et se déroule autour des modules suivants :

- Comptabilité
- Droit des sociétés
- Droit du travail et gestion des ressources humaines
- Droit fiscal
- Droit de la consommation et droit de la concurrence
- Obligations du cadre dirigeant (sur la responsabilité sociale des entreprises, l'application du règlement général de protection des données, le médiateur de la consommation, renforcement du [code de la consommation](#)...)
- Usage d'internet et dématérialisation

FORMATION DE PORTEUR



Le métier :

Le porteur intervient dans le cadre des obsèques depuis la mise en bière, jusqu'au stade final de l'inhumation ou de l'incinération. Ainsi il prend en charge le corps à sa sortie de la chambre mortuaire et l'amène à sa dernière demeure sous la responsabilité du maître de cérémonie. Ce métier impose donc de grandes exigences & responsabilités ainsi qu'un niveau de savoir-faire important.

Il porte le cercueil. Il met en place les articles funéraires, les fleurs et assiste le maître de cérémonies funéraires ou le conseiller funéraire pendant le déroulement des obsèques.

Les porteurs travaillent en équipe et exercent également souvent la fonction de chauffeur.

Sous la responsabilité du maître de cérémonie et dans le plus grand respect des familles et de leur défunt, le chauffeur porteur prend en charge les missions suivantes :

- Le portage des cercueils
- La conduite d'un véhicule funéraire en veillant à la sécurité des personnes transportées et à la dignité du défunt
- La participation à la préparation et au bon déroulement des cérémonies qu'elles soient civiles ou religieuses
- La mise en place des articles funéraires et des fleurs

Le porteur est soumis à une certaine disponibilité (interventions de nuit, de week-end et jours fériés).

Il est confronté quotidiennement aux familles en deuil.

Le port d'une tenue vestimentaire particulière est nécessaire.

Autres activités annexes :

- Le porteur peut être amené à Préparation du cercueil
- Mise en bière et préparation du défunt
- Préparation de la cérémonie
- Portage du cercueil
- Transport du cercueil ou du défunt
- Autres activités : conduite de véhicules, fossoyage,
- Participation à des opérations d'exhumations et effectuer des démarches administratives

Le profil :

Dans les petites entreprises, le porteur est généralement employé à la vacation. A l'inverse dans les grandes entreprises, il est salarié et intégré à des équipes mobiles d'un service funéraire à un autre. Bien souvent, il s'agit de personnel à la retraite exerçant ponctuellement, et à la demande, cette activité.

Interlocuteur des familles en deuil et représentant de l'entreprise le porteur doit être d'une excellente présentation et être titulaire du permis de conduire B.

Ponctuel et volontaire, il participe à un travail d'équipe dans lequel chacun est indispensable.

Disponible et discret, il est à l'écoute des souhaits et des besoins des familles.

Pré-requis : Aucun diplôme n'est obligatoire même si un CAP ou un BEP constituent un avantage notable. Pour exercer l'activité de porteur une simple formation de 16 heures est nécessaire. Elle peut être dispensée par un organisme de formation ou par l'opérateur funéraire lui-même.

Le permis de conduire de catégorie B (VL) est nécessaire.

L'aptitude physique au port de charges lourdes est indispensable.

Un bon équilibre psychologique est également nécessaire.

- Age minimum 21 ans, (sauf dérogation)
- Niveau requis: Fin de premier cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau souhaitable: Baccalauréat
- C.V. Photo + Lettre de motivation
- Entretien préalable (Examen Oral et Ecrit)

Les compétences nécessaires :

C'est un travail assez exigeant qui demande plusieurs capacités bien définies.

Il faut avant tout être disponible et réactif, les interventions pouvant avoir lieu le soir, en fin de semaine ou durant les congés et les fêtes.

Il est important de savoir conduire, les porteurs pouvant être amenés à manœuvrer le véhicule funéraire ; un permis B est donc requis.

Cette activité se pratique en groupe de quatre ou six personnes ; il faut donc être prêt à opérer au côté des collègues, en osmose au moment de porter le cercueil, afin d'adopter fluidité et dignité. Le sens de l'interaction, du travail en équipe est primordial

À ce titre, il convient d'avoir une certaine force physique et d'être en bonne condition, les charges à soulever étant importantes.

Étant en contact direct avec la famille, le porteur doit avoir une tenue irréprochable, vestimentaire (il porte un costume spécifique qui relève de l'uniforme) et comportementale (il s'agit de demeurer calme, recueilli, concentré, courtois sans être jovial, de s'exprimer convenablement).

On exige du porteur d'être psychologiquement équilibré car il est à la fois en contact avec le corps mais aussi avec les proches en deuil ; il peut ainsi être confronté à des situations pénibles devant lesquelles il devra rester maître de lui-même et de ses sentiments.

Organisation, sang-froid, respect des procédures sont des aptitudes appréciables, ainsi que la connaissance des différents types de cérémoniaux et de croyances en matière de deuil.

Autres connaissances nécessaires :

Le porteur doit maîtriser les techniques d'expression en public, orale et gestuelle ;
Il doit également disposer d'une bonne technique de gestion et de résolution des conflits.

Autres connaissances nécessaires :

- Techniques de portage ;
- Techniques de présentation des défunts ;
- Règles de comportement social et de bienséance ;
- Techniques d'exposition des cercueils et de mise en valeur des articles funéraires, des fleurs ; Pratiques et symboliques des différents rites funéraires.

La formation :

La formation est répartie sur deux journées d'une durée totale de 16 heures exclusivement consacrée à l'enseignement des modules suivants:

- Législation et réglementation funéraire.
- Psychologie et sociologie du deuil.
- Hygiène, sécurité et ergonomie.

Elle doit être effectuée dans les trois mois qui suivent la prise de fonction et permet d'acquérir les notions nécessaires dans les domaines suivants :

- toilette mortuaire, habillage et exposition des dépouilles ;
- équipement et clôture du catafalque ;
- technique de portage des corps et du cercueil ;
- ouverture et fermeture de caveau ;
- méthodes de fossoyage ;
- démarches administratives ;
- réglementations funéraires ;
- impératifs d'hygiène et de sécurité ;
- maîtrise des produits, des fournitures ;
- connaissances des différents rituels, symbolique de la mort ;
- psychologie du deuil.
-

Sanctionnée par une attestation de présence, cette formation ouvre ensuite la voie à des initiations plus pointues, par exemple agent d'accueil des familles.

